

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de conseillers votants : 12

Le seize Novembre deux mil vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLEMONTAIS s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la Mairie de Villemontais sous la présidence de Madame GAUME Marie Françoise

Date de convocation du conseil municipal : le 08 Novembre 2023

Etaient présents : GAUME Marie-Françoise, Maire, NERON Pascal, Adjoint, GAUDARD Bernard, ALLEGRE Jean Marc Conseillers Délégués
PROVOST Eric – BASSOT Christine – CORNET-MONAT Béatrice- ROUCHON Dominique – BELOT Jean-Luc - MOUILLER Annie - NERON Sylvie – CUISSET Betty

Etaient excusés : GUICHERD Cyril
LASSAIGNE Sébastien
TRAVARD Patricia

Secrétaire de séance : CORNET-MONAT Béatrice

OBJET : PERIMETRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PERIURBAINS (PAEN) : APPROBATION DU PROGRAMME D'ACTIONS 2023-2027

Monsieur NERON Pascal, Adjoint au Maire, explique que le Département met en œuvre une politique de Protection et mise en valeur des espaces Agricoles Et Naturels périurbains (PAEN). Cet outil permet de protéger les terres agricoles et naturelles pour conserver une activité agricole pérenne et fonctionnelle ainsi que des espaces naturels et des paysages de qualité.

Le PAEN de l'Ouest Roannais a été approuvé en 2016. Il comprend un périmètre de protection de 10 031 hectares sur les onze communes d'Ambierle, Lentigny, Ouches, Pouilly les Nonains, Renaison, Saint Alban les Eaux, Saint André d'Apchon, Saint Haon le Châtel, Saint Haon le Vieux, Saint Jean Saint Maurice sur Loire, Villemontais et un programme d'actions mis à jour tous les cinq ans.

Après un important travail d'évaluation réalisé en 2021, et à la suite de plusieurs réunions, un nouveau programme d'actions a été élaboré pour les cinq ans à venir. Ce projet a été validé par les membres du comité de pilotage, dont notre commune fait partie, le 28 mars 2023.

Pour faire suite à la demande du Président du Département de la Loire et conformément à l'article R113-25 du code de l'urbanisme, Madame le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le programme d'actions.

Entendu cet exposé, et après avoir pris connaissance du programme d'action associé, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

. donne un avis favorable au programme d'actions 2023 – 2027 du PAEN de l'Ouest Roannais.

Au Registre, tous les membres présents ont signé,
Copie conforme au Registre

La secrétaire de séance,
CORNET-MONAT Béatrice



Fait à Villemontais, 16 Novembre 2023
Le Maire,
GAUME Marie Françoise

